

» Qui fait quoi ?

Sur le dessin ci-dessous, sont indiquées en les réparations à la charge du locataire, et en les réparations à la charge du bailleur.

Faites attention aux menuiseries

- » **Fenêtres :**
Remplacez les vitres cassées ou fêlées et réparez les menuiseries endommagées. Changez les joints régulièrement.
- » **Volets :**
Entretenez les volets et réparez ou remplacez les lames et les accessoires de volets abîmés.
- » **Portes :**
Réparez les menuiseries endommagées (notamment en cas de pose ou dépose de serrure). Changez les joints régulièrement.
- » **Fermetures :**
Entretenez, réparez ou remplacez les serrures, clés, targettes, boutons, gonds, ferrures...

Ne percez pas le PVC.

Si vos fenêtres sont en PVC, il ne faut surtout pas les percer car elles perdraient leur étanchéité. Il existe des tringles adhésives.

Manipulez vos volets avec soin :

quand vous les ouvrez, repliez-les entièrement et pensez à les attacher surtout les jours de vent.

Graissez vos portes, fenêtres et volets

en appliquant régulièrement un peu de graisse sur les gonds, charnières, serrures et verrous de sécurité.

Manipulez régulièrement vos fenêtres, cela évite au mécanisme de s'encrasser.

Entretenez vos sols et vos murs

» Murs et plafonds :

Entretenez les peintures et papiers peints et réparez les dégâts occasionnés (taches, trous, marques de crayons...).

» Carrelage et faïence :

Entretenez et remplacez les carreaux enlevés, cassés ou abîmés.

» Parquets, lins, moquettes :

Entretenez et remplacez les revêtements de sol tachés, troués, brûlés...

Un coup de peinture c'est facile !

Refaites vos peintures quand elles sont défraîchies.

Envie d'un nouveau papier peint ?

Ne pas oublier de décoller l'ancien avant d'en changer.

Nettoyez vos revêtements de sols,

avec des produits adaptés à leur nature. Si vous avez du parquet, cirez-le régulièrement.

Attention aux dégâts des eaux !

Pensez à vos voisins : ne lavez pas les sols ni les balcons à grande eau.

Électricité, chauffage, ventilation

» Électricité :

Réparez ou remplacez les équipements électriques dégradés : interrupteurs, prises de courant, douilles, fusibles, sonnettes, lampes, tubes lumineux...

» Radiateurs - Convecteurs :

Pour une bonne diffusion de la chaleur, nettoyez les radiateurs une fois par an et ne posez aucun élément dessus (linge, tablette, objet décoratif).

» Ventilation :

Nettoyez régulièrement les entrées d'air et bouches d'aération pour favoriser la circulation de l'air et éviter l'apparition de moisissures.

Une panne d'électricité ?

Vérifiez l'état de vos fusibles.

Évitez les prises multiples surchargées, les cordons électriques rafistolés...

Demandez conseil !

L'entretien du tableau électrique est à la charge du locataire.

Cependant, pour plus de sécurité, n'hésitez pas à nous demander conseil si vous avez des réparations à effectuer.

Changez d'air ! Ne pas boucher les entrées d'air ni les bouches d'aération, sinon l'air ne circule plus dans votre logement.

Pour vos sanitaires

» Eviers, lavabos, baignoires, WC :

Entretenez, débouchez et détartrez les équipements sanitaires.

Remplacez et scellez les lavabos, baignoires, bacs à eau, éviers, cuvettes, cassés ou fortement abîmés.

Réparez ou remplacez les flexibles, grilles siphons et pommes de douche dégradés.

Remplacez les mécanismes de chasse d'eau et abattants cassés.

Attention, sanitaires fragiles.

N'utilisez pas de produits à base de soude caustique pour les entretenir : cela risque d'endommager les tuyauteries. Dans les WC, ne jetez aucun objet ni liquide acide.

Vos joints sont fatigués ?

Pensez à refaire les joints en silicone autour du lavabo, de la douche, de la baignoire... Vous éviterez ainsi les infiltrations d'eau.

Démontez et nettoyez régulièrement les siphons de l'évier,

du lavabo, de la douche, de la baignoire : ils dureront plus longtemps.

